

## Note de la rédaction

La rédaction s'étonne que des lecteurs de *forum* recourent aux services d'un avocat afin de réclamer un droit que notre revue leur accorde volontiers et volontairement de par sa conception même du travail de presse.

Elle prie ses lecteurs de se reporter à l'article initial paru au no 182 pour juger du bien fondé des reproches formulés par l'asbl *Kannerschlass*, car elle a l'impression que la lettre à la rédaction amalgame certaines informations parues dans des journaux autres que *forum*. Elle invite les lecteurs à le relire dans l'hypothèse de parents coupables aussi bien que dans celle de parents innocents, l'auteur n'ayant pas tranché cette question.

La rédaction reste d'avis que des organismes qui se sont donné pour mission de lutter contre l'abus sexuel ne peuvent que gagner en crédibilité s'ils se soumettent au débat public et prennent en compte le risque de l'abus dans la recherche de l'abus. Ils encouragent ainsi plutôt des témoins éventuels à signaler des suspicions qu'en refusant toute critique. S'exposer à la critique est un signe de force, non de faiblesse. Par ailleurs la rédaction est convaincue avoir en première ligne visé les lenteurs et tracasseries de l'appareil judiciaire que d'un organisme privé.

*forum*